

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2021**

Date de la convocation : 21 mai 2021	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 15 Nombre de procuration : 1
L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, Mme BONNEAU Emilie, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas, Mme TISSERAND Sonia
Secrétaire de séance : M. RIVIERE Nicolas	Absent(s) excusé(s) : Mme JASMIN Emmanuelle donne pouvoir à M. BOURREAU Christian

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 9 avril 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Il est précisé que les dossiers concernant le dispositif « Argent de Poche » seront à déposer avant le 11 juin 2021.

ADMISSION EN NON-VALEUR – LISTE 4542230212 (D24.2021)

Monsieur le Maire présente un état d'admission en non-valeur remis par la Trésorerie de Parthenay-Gâtine pour un montant global de 1 260,18 euros.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 "créances admises en non-valeur" sur le budget concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les sommes portées sur l'état transmis et arrêté à la date du 13 avril 2021 comme suit :

1 260,18 euros (budget commune – compte 6541)

EFFACEMENT DE DETTES – LISTE 4636140512 (D25.2021)

Monsieur le Maire présente la liste n° 4636140512 établie par la Trésorerie de Parthenay-Gâtine concernant les créances éteintes suite à une procédure de surendettement pour un montant global de 204,77 euros.

La créance éteinte s'impose à la Commune et au Trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6542 "créances éteintes" sur le budget concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en créances éteintes les sommes portées sur l'état transmis et arrêté à la date du 13 avril 2021 comme suit :

204,77 (budget commune – compte 6542)

LOTISSEMENT AYRAULT – REPRISE DES RESEAUX (D26.2021)

Madame Marylène Dehay, Monsieur Jean-Luc Clochard et Monsieur David Laurentin ne prennent part, ni au débat préalable, ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement « Les Ecottières » plus communément appelé lotissement « Ayrault » a été réalisé en 1976. Les Consorts Ayrault demeurent propriétaires de la parcelle, cadastrée section AB numéro 48 d'une contenance de 8 309 m², constituant la voirie du lotissement et comprenant les réseaux.

Depuis plusieurs années les propriétaires souhaitent le transfert dans le domaine public communal de la voie privée et des réseaux existants de ce lotissement.

Un diagnostic des réseaux eaux pluviales et eaux usées avait été demandé aux propriétaires. Les études réalisées sur les ouvrages en place ont mis en avant des non conformités autant sur le plan structurel, qu'hydraulique. Par ailleurs l'état de la voirie et des trottoirs engendrera des coûts de remise en état.

En effet, depuis sa réalisation, le propriétaire de la voirie n'a effectué aucun entretien.

Le propriétaire ne souhaitant pas réaliser de travaux avant la rétrocession, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable à la reprise dans le domaine public lors de la séance du 27 mai 2010.

Récemment, les propriétaires ont reformulé une nouvelle demande. Des rencontres ont eu lieu avec la Commune et la Communauté de Communes compétente en matière d'assainissement.

La Communauté de Communes souhaitait la prise en charge par le propriétaire des non conformités du réseau. Après négociation, les propriétaires ont proposé une participation, loin d'être à la hauteur du montant des travaux, mais acceptée par la CCPG. La réhabilitation du réseau est donc actée dans son programme annuel d'investissement et une convention de servitude sera établie.

Compte tenu de l'avancé sur ce dossier et afin que les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement puissent débiter, Monsieur le Maire souhaite avoir un avis de principe des Membres du Conseil sur la reprise des voies et des réseaux à l'issue de ces travaux sachant que des travaux de voirie et d'eau pluviale seront à réaliser également à l'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de donner un accord favorable de principe à la demande de transfert, aux conditions suivantes :

- réalisation des travaux de réhabilitation par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine sur le réseau de collecte des eaux usées implanté en tréfonds de la Rue des Marguerites, de l'Impasse des Violettes, de l'Impasse des Roses et de la Rue des Tulipes
- participation des Consorts Ayrault par le biais d'une offre de concours
- une nouvelle délibération devra acter la reprise et le transfert dans le domaine public

TRAVAUX DE VOIRIE – ENROBE CHEMIN DE ST LOUP (D27.2021)

Sur proposition de la Commission voirie du 25 mai, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux suivants :

- Enrobé à chaud sur une portion du Chemin de Saint-Loup, soit 1 250 m, pour 41 875,85 euros HT par l'entreprise COLAS Centre-Ouest à Airvault.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire renouvelle les dates des prochaines élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin prochain. Le scrutin se déroulera à la salle des fêtes.

Une convention de mise à disposition gratuite du parking situé face à la boulangerie sera établie avec l'association La Pimentière afin d'y implanter le marché de producteurs.

La fête communale aura lieu le samedi 17 juillet au stade de 8 à 18 heures avec la participation des associations communales.

Dans ce cadre, l'achat de 2 tivolis est envisagé et le devis d'Evacom passion jeux concernant les structures gonflables pour les enfants est validé pour un montant de 1 152 euros.

Monsieur le Maire évoque l'animation « Musique à emporter » mise en œuvre par la commission action sociale et qui s'est déroulée au profit des personnes seules de plus de 65 ans avec la participation d'Hervé Nombalier, chanteur professionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Emargements des Membres du Conseil Municipal du 28 mai 2021	
M. MORIN Christophe, Maire	
M. THEBAULT Jean-Pierre, 1 ^{er} Adjoint	
Mme BONNEAU Marie-France, 2 ^{ème} Adjointe	
Mme GUIGNARD Marie-France	M. POYAUX Jean-Michel
Mme DEHAY Marylène	M. CLOCHARD Jean-Luc
M. BOURREAU Christian	Mme BARBIER Martine
M. LAURENTIN David	M. BONNET Hervé
Mme TISSERAND Sonia	M. RIVIERE Nicolas
Mme BONNEAU Emilie	Mme JASMIN Emmanuelle Absente excusée